

Document complémentaire à l'appui de l'avis de proposition n° 026-0904 du Registre environnemental de l'Ontario

Modifications réglementaires proposées en vertu de la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* pour élargir le réseau de zones protégées de l'Ontario

ÉBAUCHE POUR CONSULTATION

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Zone du parc Algonquin	4
1. Ajout à la réserve de conservation McCrae Lake et nouvelle désignation	5
Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)	7
2. Ajout au parc provincial de la Rivière-des-Français	8
3. Ajout à la réserve de conservation Manitou Mountain	10
4. Déréglementation à la réserve de conservation Glenn N. Crombie	12
5. Déréglementation à la réserve de conservation McLaren Forest	14
Zone des parcs du Nord-Ouest (ZNO)	16
6. Ajout à la réserve de conservation Kaministiquia River	Error! Bookmark not defined.
7. Ajout au parc provincial Quetico	Error! Bookmark not defined.
8. Ajout à la réserve de conservation Pearson Township	Error! Bookmark not defined.
9. Ajout à la réserve de conservation Western Lake Superior	Error! Bookmark not defined.
10. Déréglementation au parc provincial du Lac-Supérieur	Error! Bookmark not defined.
11. Déréglementation au parc provincial Rainbow Falls	Error! Bookmark not defined.
Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)	23
12. Ajout au parc provincial Bon Echo	24
13. Ajout au parc provincial Egan Chutes	26
14. Parc provincial Groveton Bog	28
15. Ajout au parc provincial Indian Point	30
16. Parc provincial Merrickville Bog	32
17. Parc provincial Ouse River	Error! Bookmark not defined.
18. Réserve de conservation Oxford Mills	37
19. Ajout au parc provincial Sibbald Point	39
Zone des parcs du Sud-Ouest (ZSE)	41
20. Ajout au parc provincial Bayview Escarpment	42
21. Ajout au parc provincial Hockley Valley	44
22. Ajout au parc provincial Ojibway Prairie	46
23. Réserve de conservation Kimberley Forest	Error! Bookmark not defined.

Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)

24.	Ajout à la réserve de conservation Wainfleet Bog et déréglementation.....	50
-----	---	----

Introduction

L'Ontario propose d'élargir son réseau de zones protégées en vertu de la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* (LPPRC) en proposant d'établir cinq nouvelles zones protégées, d'agrandir 15 zones protégées existantes et de permettre la chasse dans un nouveau parc provincial et quatre ajouts aux parcs provinciaux. Nous proposons également des modifications administratives pour déréglementer des parties de cinq zones protégées, appuyer l'amélioration des routes et corriger les erreurs cartographiques.

Le présent document complète l'avis de proposition ### du Registre environnemental de l'Ontario (REO) en fournissant des détails précis et une carte pour chaque site mentionné dans la proposition connexe. Dans le cadre de cette consultation et avec l'appui de ses ministères partenaires, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) continue de recueillir des renseignements pour éclairer une liste de sites à assujettir à la réglementation.

Les sites ont été répartis par région géographique selon les cinq zones administratives de Parcs Ontario afin de mieux soutenir cet examen et de permettre la soumission de commentaires. Ces zones comprennent les suivantes :

1. Zone du parc Algonquin
2. Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)
3. Zone des parcs du Nord-Ouest (ZNO)
4. Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)
5. Zone des parcs du Sud-Ouest (ZSO)

Si les sites proposés sont réglementés en tant que parcs provinciaux ou réserves de conservation, cela n'empêchera pas les communautés autochtones d'exercer leurs droits ancestraux et leurs droits issus de traités. Les collectivités autochtones pourraient continuer d'exercer ces droits dans les parcs provinciaux ou les réserves de conservation, sous réserve des questions de sécurité et de conservation.

Les commentaires et réactions fournis sur l'avis de proposition du REO peuvent concerner n'importe lequel des sites énumérés ou être de nature générale. Veuillez consulter l'avis de proposition du REO pour obtenir des détails sur la manière de fournir des commentaires.

Zone du parc Algonquin

Liste des sites proposés

1. Ajout à la réserve de conservation McCrae Lake et nouvelle désignation

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation McCrae Lake en ajoutant 101 hectares (ha) [env. 250 acres] de terres de la Couronne et des portions intermédiaires des réserves routières non ouvertes à la réserve de conservation existante.

Au cours des dernières années, la réserve de conservation McCrae Lake est devenue de plus en plus populaire, ce qui a entraîné une pression accrue sur les caractéristiques naturelles et les possibilités récréatives de la région. Outre les modifications aux limites proposées ci-dessus, il est également proposé de modifier la désignation de la réserve de conservation McCrae Lake en un parc provincial de conservation des milieux naturels afin d'appuyer une gestion et une protection accrues des valeurs récréatives et naturelles de la région.

La réserve de conservation McCrae Lake est une zone protégée de 2 039 ha (env. 5 039 acres) établie en 2001 dans le cadre de la Stratégie d'aménagement du territoire du Patrimoine vital de l'Ontario. Elle est située dans les quartiers de Gibson et du nord de Baxter de la municipalité de secteur, dans l'écorégion de la baie Georgienne de l'Ontario, dans [l'écodistrict de North Bay](#) (5E-5). L'ajout proposé comprend des buttes rocheuses avec du chêne rouge, du chêne blanc et du pin blanc, contenant un certain nombre d'espèces à la limite nord de leur étendue. La région compte de petits milieux humides et des étangs de castor qui fournissent un habitat à plusieurs espèces végétales et animales rares. Les possibilités de loisirs existantes dans l'ajout à la réserve de conservation McCrae Lake seraient améliorées par l'ajout proposé et comprendraient la randonnée pédestre, l'observation de la faune, la chasse, le ski de fond et la raquette.

Les modifications proposées amélioreraient les valeurs récréatives et écologiques et amélioreraient la gestion et l'exploitation du site.

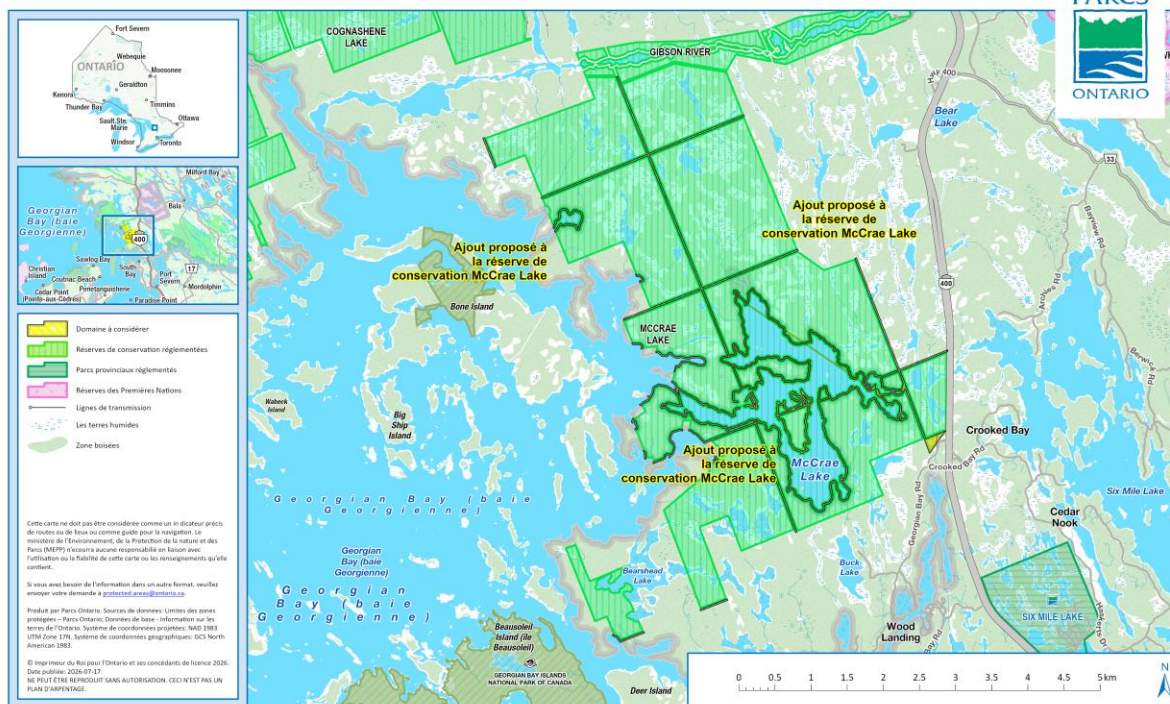
Modifications proposées pour réglementer la chasse

La chasse est actuellement autorisée dans la réserve de conservation McCrae Lake et devrait l'être dans le parc provincial et l'ajout proposé. Il est proposé que la chasse dans le parc provincial ait lieu conformément à l'alinéa 110b) du Règl. de l'Ont. 665/98 de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* (LPPF), qui permet la chasse de mammifères gibier (mais non de mammifères à fourrure), d'oiseaux migrateurs gibier ou d'oiseaux gibier à partir du premier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau, ou du 15 septembre au cours d'une année jusqu'au dernier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)

Ajout proposé à la réserve de conservation McCrae Lake



Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)

Liste des sites proposés

2. Ajout au parc provincial de la Rivière-des-Français

Détails du site proposé

La proposition vise à modifier les limites du parc provincial de la Rivière-des-Français en ajoutant quatre (4) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 15 ha (env. 36 acres), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial de la Rivière-des-Français est un parc de voies navigables opérationnel établi en 2006 d'une superficie de 73 530 ha (env. 181 697 acres). Le parc a été établi pour la première fois en 1986 et se trouve dans l'écorégion de la baie Georgienne dans trois des écodistricts de l'Ontario : [écodistrict de North Bay \(5E-5\)](#), [écodistrict de Parry Sound \(5E-7\)](#) et [écodistrict de Huntsville \(5E-8\)](#). Il est situé à environ 60 km au sud de Sudbury et à 300 km au nord de Toronto. La rivière des Français a été la première rivière à être désignée rivière du patrimoine canadien au Canada et est reconnue pour son paysage pittoresque et comme une destination de choix pour le canotage et la pêche à la ligne.

La proposition d'ajout au parc provincial de la Rivière-des-Français doit inclure les terres adjacentes à la route 69 qui sont touchées par l'élargissement en cours de la route 69. L'ajout proposé ne comprend pas le pont pour motoneiges à l'ouest de la traversée de l'autoroute.

L'ajout proposé à ce parc compléterait les procédures de gestion du parc et compléterait les valeurs naturelles et culturelles existantes.

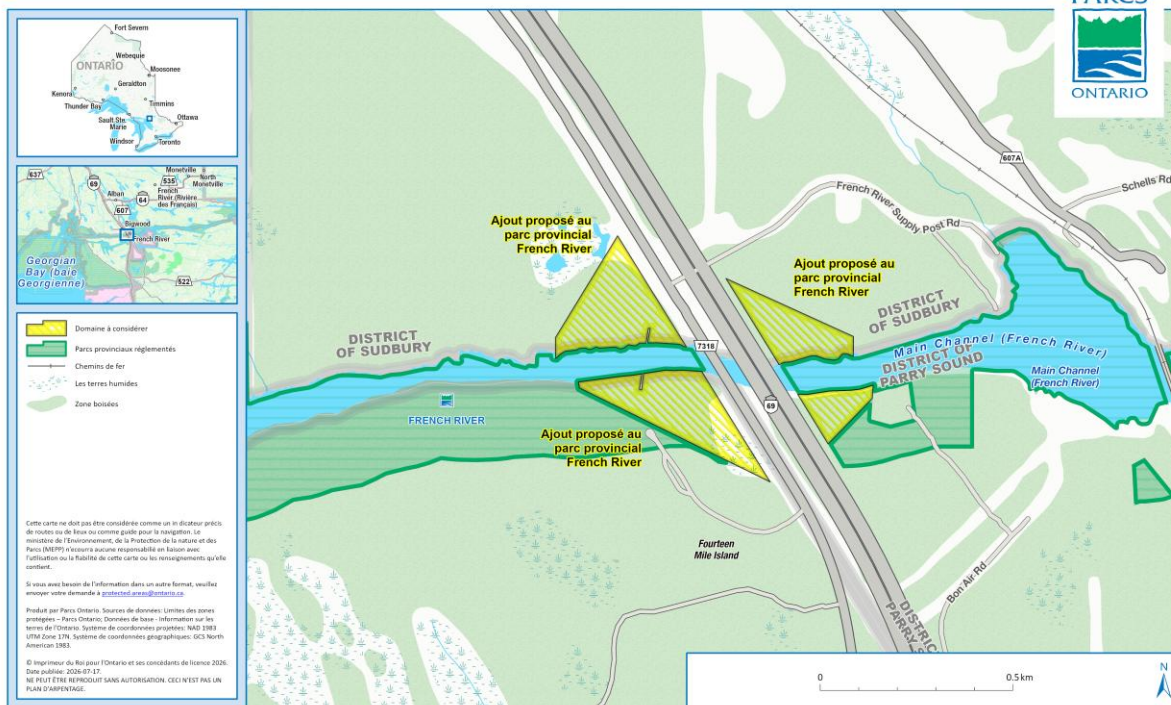
Modifications proposées pour réglementer la chasse

La chasse est actuellement autorisée dans le parc provincial de la Rivière-des-Français et devrait l'être dans l'ajout proposé. La chasse dans le parc provincial pourrait avoir lieu conformément à l'alinéa 110b) du Règl. de l'Ont. 665/98 de la LPPF, qui permet la chasse de mammifères gibier (mais non de mammifères à fourrure), d'oiseaux migrateurs gibier ou d'oiseaux gibier à partir du premier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau, ou du 15 septembre au cours d'une année jusqu'au dernier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau. La proposition vise à continuer d'autoriser la chasse dans l'ajout au parc provincial proposé, conformément aux règles qui s'appliquent actuellement à l'intérieur des limites du parc.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)

Ajout proposé au parc provincial French River



3. Ajout à la réserve de conservation Manitou Mountain

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Manitou Mountain en ajoutant environ 825 ha (env. 2 039 acres) de terres et d'eau qui ont été précédemment désignées pour être protégées dans le cadre du PVO.

Ces terres sont situées à 14 km à l'ouest de la ville de Dubreuilville et à 47 km au nord-est de la ville de Wawa, dans le Nord-Est de l'Ontario. Le site est accessible à partir de la ligne ferroviaire du Canadien Pacifique au nord, des routes d'accès aux ressources à l'ouest et au sud, et du lac Dog à l'est.

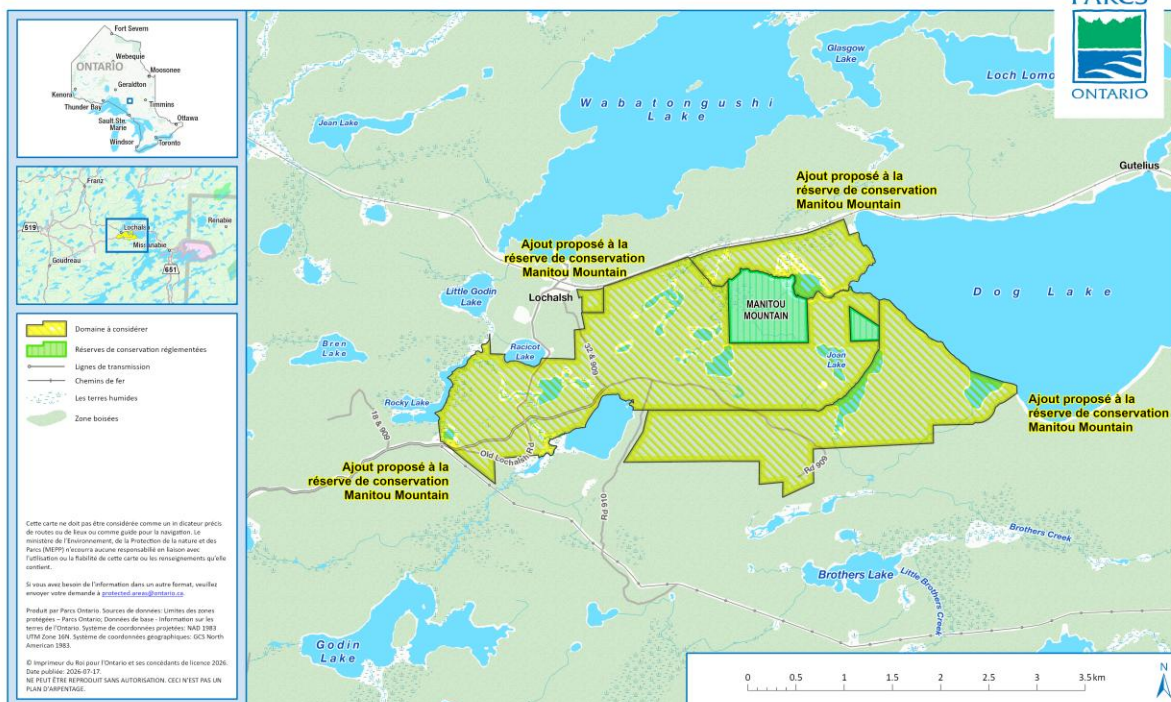
La réserve de conservation Manitou Mountain est une réserve de conservation de 62 ha (env. 153 acres) située à 14 km à l'ouest de la ville de Dubreuilville et à 47 km au nord-est de la ville de Wawa. Elle est représentative de l'écorégion du lac Abitibi de l'Ontario, [l'écodistrict de Foleyet](#) (3E-5). La topographie est généralement vallonnée avec des secteurs plats le long des rivières et des rives des lacs. L'ajout proposé renferme une partie d'un épisode géomorphologique intéressant, jusque-là méconnu, qui comprend un lac proglaciaire, un chenal de déversement et des deltas marginaux glaciaires le long de l'ancienne marge glaciaire de l'Inlandsis laurentidien. Manitou Mountain a des valeurs culturellement sacrées et spirituellement importantes pour les communautés autochtones. Les possibilités de loisirs actuelles dans l'ajout proposé comprennent la randonnée, l'observation de la faune, la chasse, le ski de fond et la raquette.

L'ajout de ces terres à la réserve de conservation Manitou Mountain permettrait de protéger les valeurs patrimoniales écologiques et culturelles existantes et de compléter les usages existants.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)

Ajout proposé à la réserve de conservation Manitou Mountain



4. Déréglementation à la réserve de conservation Glenn N. Crombie

Détails du site proposé

Les modifications proposées permettraient de corriger les erreurs de limites en déréglementant une (1) parcelle totalisant 0,1 ha (env. 0,2 acre) de la limite nord de la réserve de conservation Glenn N. Crombie, où la réserve de conservation chevauche incorrectement une propriété privée.

Parcs Ontario ne gère pas activement cette zone en raison de sa propriété privée.

Vous trouverez ci-dessous une carte de la déréglementation proposée.

Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)

Déréglementation proposée de la réserve de conservation Glenn N. Crombie



5. Déréglementation à la réserve de conservation McLaren Forest

Détails du site proposé

Les modifications proposées permettraient de corriger les erreurs de limites en déréglementant une (1) parcelle totalisant 0,26 ha (env. 0,6 acre) de la réserve de conservation McLaren Forest (le long de la limite est de la route 11), où la réserve de conservation chevauche incorrectement une propriété privée.

Parcs Ontario ne gère pas activement cette zone en raison de sa propriété privée.

Vous trouverez ci-dessous les cartes de la déréglementation proposée.

Zone des parcs du Nord-Est (ZNE)

Déréglementation proposée de la réserve de conservation McLaren Forest



Zone des parcs du Nord-Ouest (ZNO)

Liste des sites proposés

6. Ajout au parc provincial Quetico

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier la limite du parc provincial Quetico en ajoutant une (1) parcelle qui représente une superficie totale de 16 ha (env. 41 acres) en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Quetico est un parc sauvage opérationnel d'une superficie de 471 942 ha (env. 1 166 194 acres) qui a été créé en 1913. Le parc est représentatif de [l'écodistrict de la rivière Pigeon \(4W-1\)](#) de l'Ontario et se trouve sur la partie sud-ouest du bouclier précambrien canadien, à environ 12 kilomètres au sud de la ville d'Atikokan, à proximité de la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis.

Le parc est une destination de renommée mondiale pour le canot dans l'arrière-pays et contient de nombreuses valeurs patrimoniales culturelles connues. Le parc provincial Quetico est également reconnu comme parc international de ciel étoilé par l'International Dark-Sky Association.

Le parc protège certains des plus anciens rochers de la Terre, 2 943 lacs, de nombreux types de milieux humides et d'importantes communautés végétales comme les peuplements de pins rouges et de pins blancs. Le parc présente une grande diversité d'espèces comparativement à d'autres parcs du Nord-Ouest de l'Ontario, et soutient plusieurs espèces considérées comme importantes ou en péril à l'échelle provinciale.

L'ajout proposé au parc provincial Quetico améliorerait la connectivité et protégerait davantage les valeurs récréatives, écologiques, géologiques et culturelles du parc.

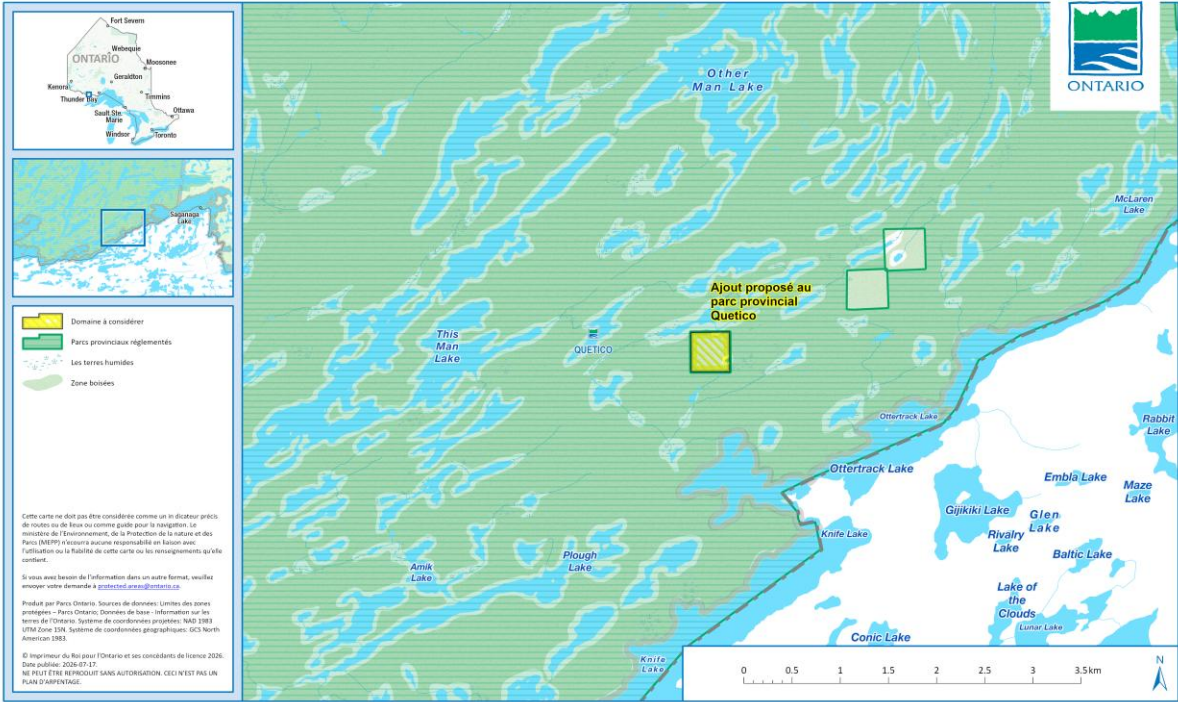
Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. Il est proposé de ne pas permettre la chasse dans l'ajout proposé, car le parc provincial Quetico est un parc sauvage opérationnel où la chasse est actuellement restreinte afin de protéger l'intégrité écologique de la région. La parcelle est également complètement entourée par le parc actuel, et l'accès à la parcelle est limité. Aucun signe de chasse n'a été relevé dans la zone proposée.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Nord-Ouest (ZNO)

Ajout proposé au parc provincial Quetico



7. Déréglementation au parc provincial du Lac-Supérieur

Détails du site proposé

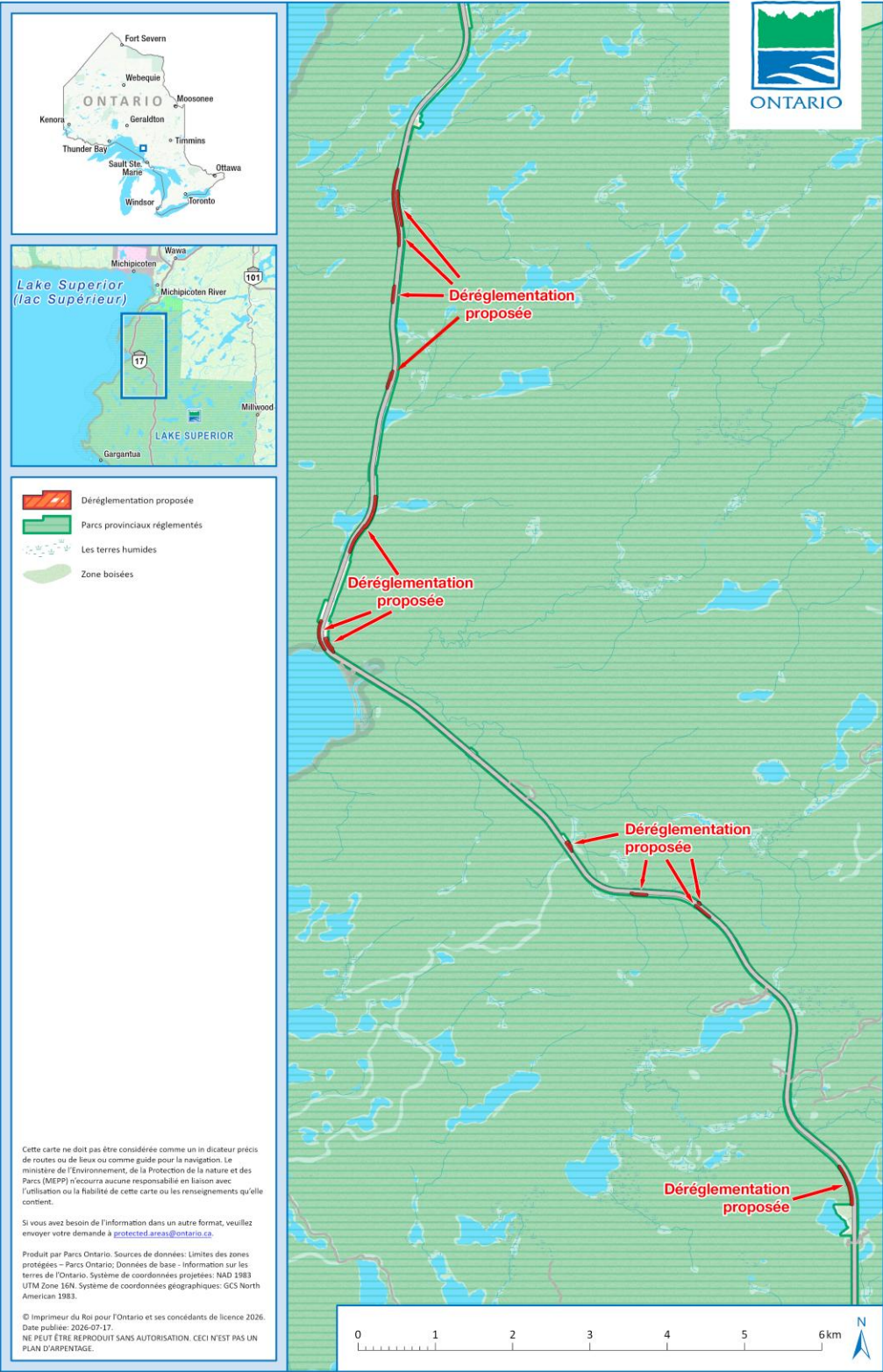
Les modifications proposées permettraient de déréglementer (d'éliminer) une superficie totale de 5,25 ha (env. 13 acres) du parc provincial du Lac-Supérieur pour la réhabilitation des ponceaux, l'élimination des risques de chute de roches et le dégagement des arbres le long de la route 17 à 12 endroits distincts.

La route 17 est un élément clé du réseau transcanadien, soutenant les chaînes d'approvisionnement, la croissance économique et l'accès aux emplois et aux services partout dans le Nord. Dans le cadre de son plan de protection de l'Ontario, le gouvernement continue d'investir dans des infrastructures routières essentielles. Le Nord de l'Ontario a des besoins uniques en matière de transport, y compris de longues distances entre les collectivités, des conditions de conduite hivernales difficiles et des terrains difficiles.

Vous trouverez ci-dessous une carte de la déréglementation proposée.

Zone des parcs du Nord-Ouest (ZNO)

Déréglementation proposée du parc provincial Lake Superior



8. Déréglementation au parc provincial Rainbow Falls

Détails du site proposé

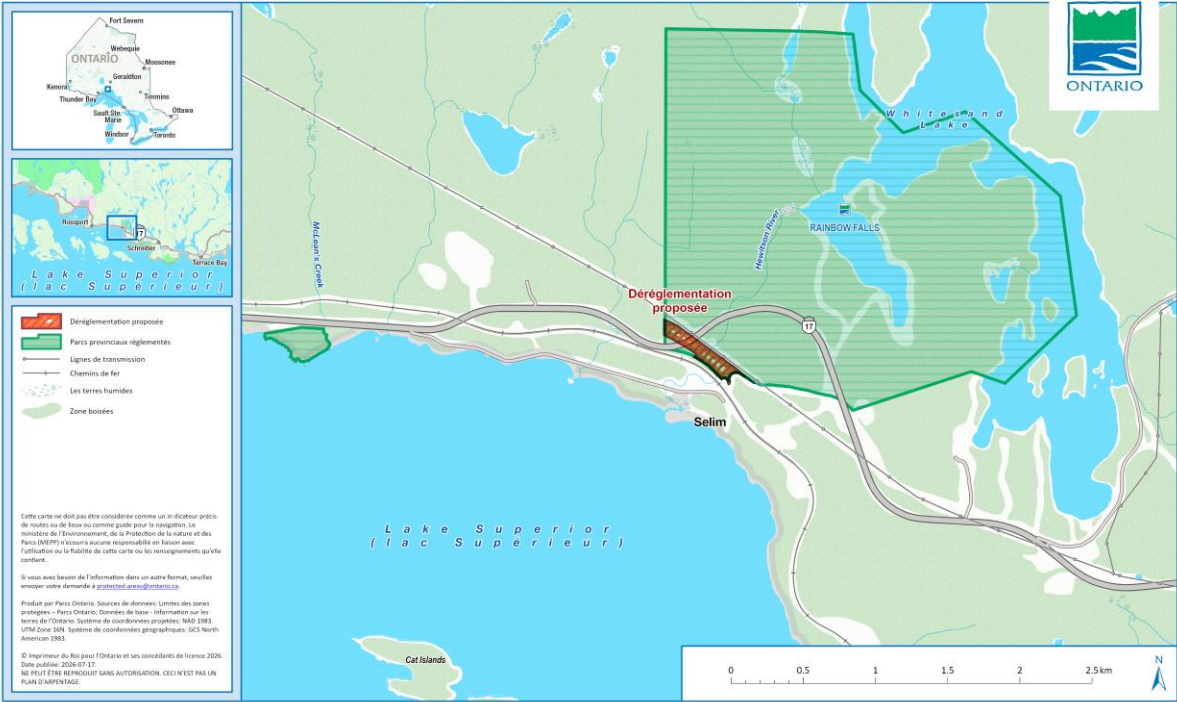
Les modifications proposées permettraient de déréglementer (éliminer) 5,25 ha (env. 13 acres) du parc provincial Rainbow Falls pour aider au réaménagement de la route 17, ce qui améliorerait la fluidité de la circulation et la sécurité. On prévoit qu'une fois le réaménagement de la route terminé, le corridor routier existant qui traverse le parc provincial Rainbow Falls serait fermé et le terrain serait réhabilité en vue d'un ajout futur au parc provincial Rainbow Falls, y compris un nouveau parc de stationnement, une nouvelle route d'accès et une piste de randonnée aménagés sur ce terrain.

La route 17 est un élément clé du réseau transcanadien, soutenant les chaînes d'approvisionnement, la croissance économique et l'accès aux emplois et aux services partout dans le Nord. Dans le cadre de son plan de protection de l'Ontario, le gouvernement continue d'investir dans des infrastructures routières essentielles et sécuritaires. Le Nord de l'Ontario a des besoins uniques en matière de transport, y compris de longues distances entre les collectivités, des conditions de conduite hivernales difficiles et des terrains difficiles.

Vous trouverez ci-dessous les cartes de la déréglementation proposée.

Zone des parcs du Nord-Ouest (ZNO)

Déréglementation proposée du parc provincial Rainbow Falls



Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Liste des sites proposés

9. Ajout au parc provincial Bon Echo

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Bon Echo en réglementant une (1) parcelle qui représente une superficie totale d'environ 1 ha (env. 2,4 acres), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises.

Le parc provincial Bon Echo est un parc provincial naturel opérationnel de 8 298 ha (env. 20 505 acres) situé à environ 50 kilomètres à l'est de Bancroft. Le parc provincial Bon Echo est représentatif de l'[écodistrict de Bancroft](#) (5E-11) de l'Ontario et est reconnu pour ses caractéristiques naturelles, pittoresques et culturelles importantes, comme l'attraction pittoresque du rocher Mazinaw. Le parc offre de nombreuses expériences récréatives, notamment le camping en terrain de camping et en arrière-pays, la randonnée pédestre et le canotage le long de ses itinéraires pittoresques de canot. Le parc protège des peuplements de feuillus matures peu communs, une tourbière d'épinettes et des espèces de plantes rares à l'échelle provinciale. Sur le plan culturel, le parc provincial Bon Echo protège la plus grande collection de peintures rupestres autochtones du Sud de l'Ontario. Le rocher Mazinaw et ses environs sont un lieu sacré pour de nombreux peuples autochtones.

L'ajout proposé est une enclave située du côté nord-est du lac Joeperry. L'ajout de ce terrain au parc permettrait d'améliorer les activités récréatives et la connectivité écologique dans le parc.

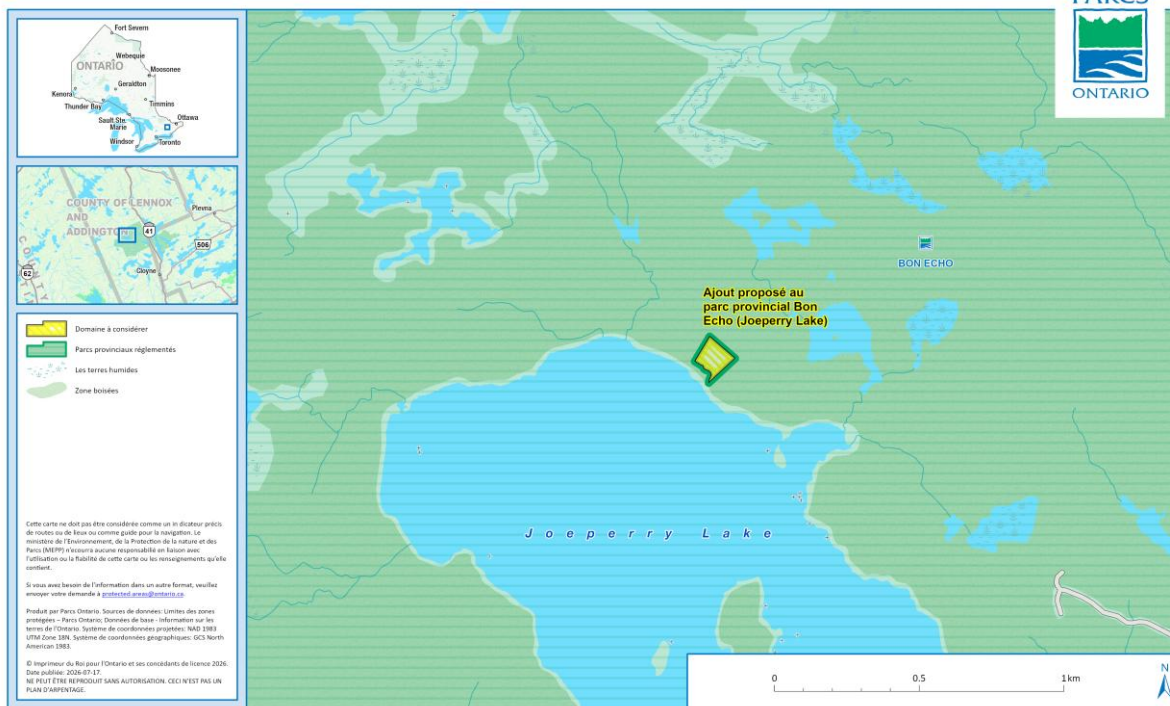
Modifications proposées pour réglementer la chasse

La chasse est actuellement permise dans certaines parties de ce parc provincial. Il est proposé de ne pas permettre la chasse dans l'ajout proposé, car il est situé dans une partie du parc où la chasse est actuellement restreinte afin de protéger l'intégrité écologique de la région. La parcelle est également complètement entourée par le parc actuel, et l'accès à la parcelle est limité. Aucun signe de chasse n'a été relevé dans la zone proposée.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Ajout proposé au parc provincial Bon Echo (Joeperry Lake)



10. Ajout au parc provincial Egan Chutes

Détails du site proposé

Cette proposition vise à agrandir le parc provincial Egan Chutes en réglementant quatre (4) parcelles qui ont déjà été acquises par l'Ontario et des sections adjacentes de la réserve routière non ouverte totalisant environ 6,6 ha (env. 16,3 acres).

Le parc provincial Egan Chutes est une zone protégée non exploitée de 1 100 ha (env. 2 718 acres) qui comprend une réserve naturelle de 322 ha (env. 796 acres) et un parc de voies navigables de 778 ha (env. 1 922 acres) qui s'étend le long de la rivière York et qui est relié par celle-ci. L'ajout proposé s'ajouterait au parc de voies navigables du parc. Ce parc se trouve dans l'écorégion de la baie Georgienne, dans [l'écodistrict de Bancroft](#) (5E-11). Le parc est situé à 16 km à l'est de la ville de Bancroft, le long de la route 28.

Le parc existant offre une variété d'activités récréatives comme le canot, le kayak, la randonnée pédestre, la pêche à la ligne et le camping dans l'arrière-pays.

Les ajouts proposés se trouvent dans la zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) d'Egan Chutes et contiennent des milieux humides, des fourrés arbustifs humides et des forêts marécageuses de feuillus le long de la rivière York. L'ajout de ces terres au parc permettrait de protéger un habitat riverain important.

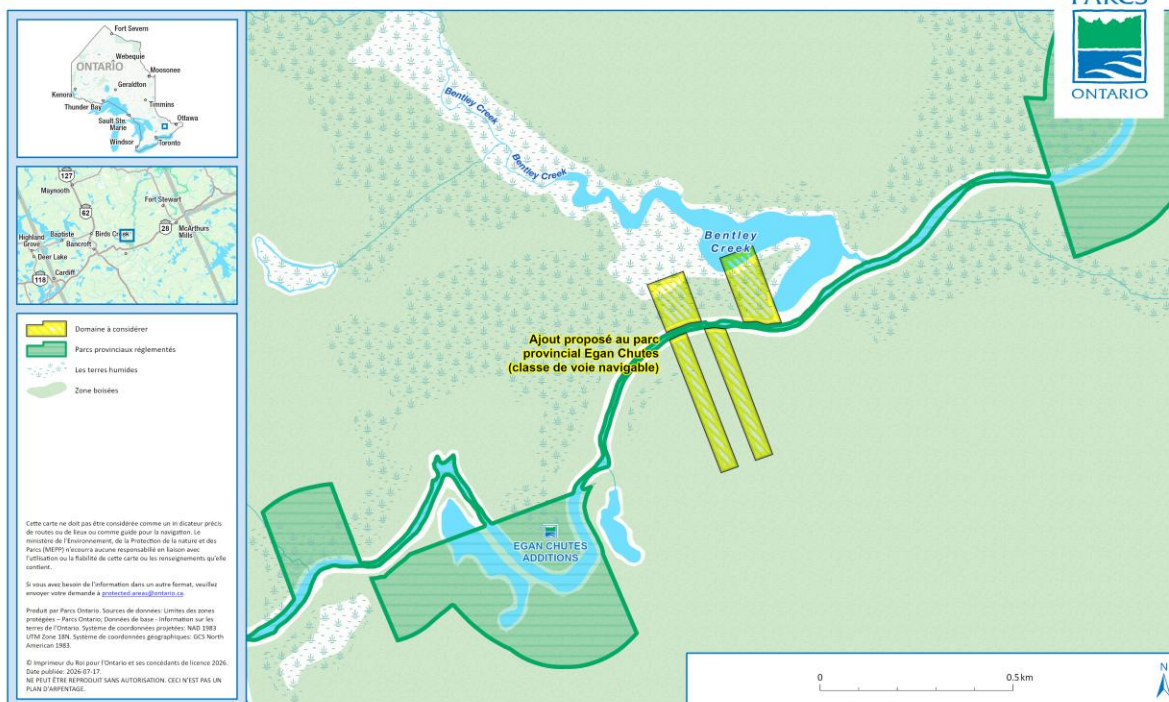
Modifications proposées pour réglementer la chasse

La chasse est actuellement permise dans la partie du parc de voies navigables du parc provincial Egan Chutes. Il est proposé de permettre la chasse dans l'ajout proposé, qui est adjacent à une section du parc dans laquelle la chasse est déjà autorisée. Il est proposé que la chasse dans l'ajout proposé ait lieu conformément à l'alinéa 110b) du Règl. de l'Ont. 665/98 de la LPPF, qui permet la chasse de mammifères gibier (mais non de mammifères à fourrure), d'oiseaux migrateurs gibier ou d'oiseaux gibier à partir du premier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau, ou du 15 septembre au cours d'une année jusqu'au dernier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Ajout proposé au parc provincial Egan Chutes (classe de voie navigable)



11. Parc provincial Groveton Bog

Détails du site proposé

Cette proposition vise à créer un nouveau parc provincial appartenant à la catégorie des réserves naturelles, le parc provincial Groveton Bog, en réglementant une (1) parcelle totalisant 419 ha (env. 1 035 acres) en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment. Ces terres sont situées à environ 15 km au sud de Kemptville et s'inscrivent dans le complexe de terres humides d'importance provinciale du ruisseau Limerick Indian.

Groveton Bog est une terre marécageuse située à l'intérieur d'une ZINS candidate pour les sciences de la vie d'importance provinciale et du complexe de terres humides d'importance provinciale du ruisseau Limerick Indian, qui contient une combinaison de types d'habitats comme des tourbières, des marécages et des marais. Ce site est représentatif de l'[écodistrict de Kemptville \(6E-12\)](#) de l'Ontario. Les tourbières de cette région se développent généralement dans des dépressions mal drainées où la tourbe s'accumule graduellement, produisant des conditions acides et à faible-teneur en nutriments dominées par les sphaignes, les arbustes éricacés et quelques mélèzes laricins ou épinettes noires dispersés.

La zone peut convenir à des activités récréatives à faible impact comme l'observation des oiseaux, la photographie et l'appréciation de la nature.

Dans le complexe du ruisseau Limerick Indian, Groveton Bog contribue à un réseau plus large de fonctions de zones humides et à une connectivité accrue. Ce milieu humide fournit un habitat à de nombreuses espèces, y compris les espèces en péril dans un complexe de terres humides intact.

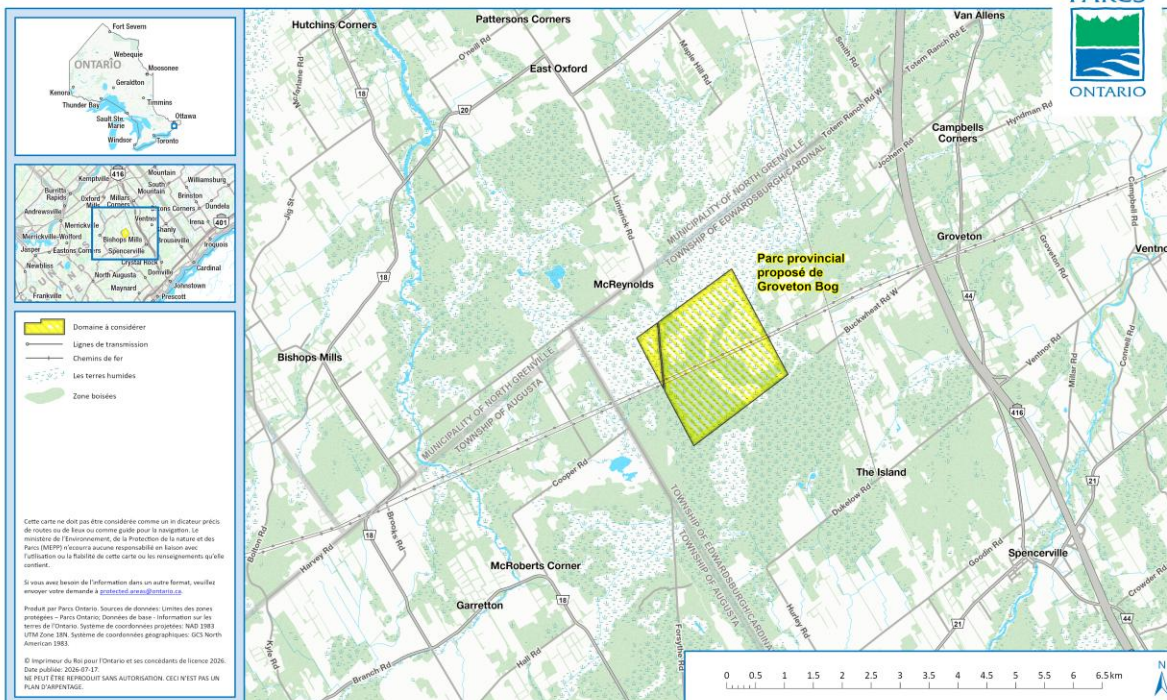
Modifications proposées pour réglementer la chasse

La proposition vise à interdire la chasse dans le parc provincial Groveton Bog proposé, car il s'agit d'une réserve naturelle. Les possibilités sont limitées et il n'y a aucune preuve de chasse dans la zone proposée, car il s'agit d'un milieu humide difficile d'accès en raison de l'épaisse croissance de la végétation.

Vous trouverez ci-dessous une carte du parc provincial proposé.

Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Parc provincial proposé de Groveton Bog



12. Ajout au parc provincial Indian Point

Détails du site proposé

Cette proposition vise à agrandir le parc provincial Indian Point en réglementant trois (3) parcelles de terres qui ont déjà été acquises par l'Ontario et une section de la réserve routière totalisant 68 ha (env. 168 acres).

Le parc provincial Indian Point est un parc naturel de 947 ha (env. 2 340 acres) situé dans l'[écodistrict Havelock](#) (6E-9) de l'écorégion du lac Simcoe-Rideau. Le parc est situé sur la rive nord du lac Balsam, dans la ville de Kawartha Lakes, à environ 38 km au nord-ouest de Lindsay, en Ontario.

L'ajout proposé au parc se trouve dans la cour des cerfs de Carl Sedore et comprend des forêts mixtes, des alvars sur dalle calcaire et des milieux humides. Les possibilités de loisirs existantes dans l'ajout proposé comprennent la chasse et l'utilisation de VTT. La région favoriserait également les possibilités de loisirs à faible impact, y compris l'observation de la faune et l'appréciation de la nature, conformément à ce qui est autorisé dans un parc provincial naturel.

L'ajout proposé au parc provincial Indian Point améliorerait les possibilités de loisirs existantes, protégerait les écosystèmes terrestres et améliorerait la connectivité écologique.

La réglementation de cet ajout au parc contribuerait à l'expansion du parc provincial Indian Point, appuyant la protection à long terme des valeurs du patrimoine naturel en vertu de la LPPRC.

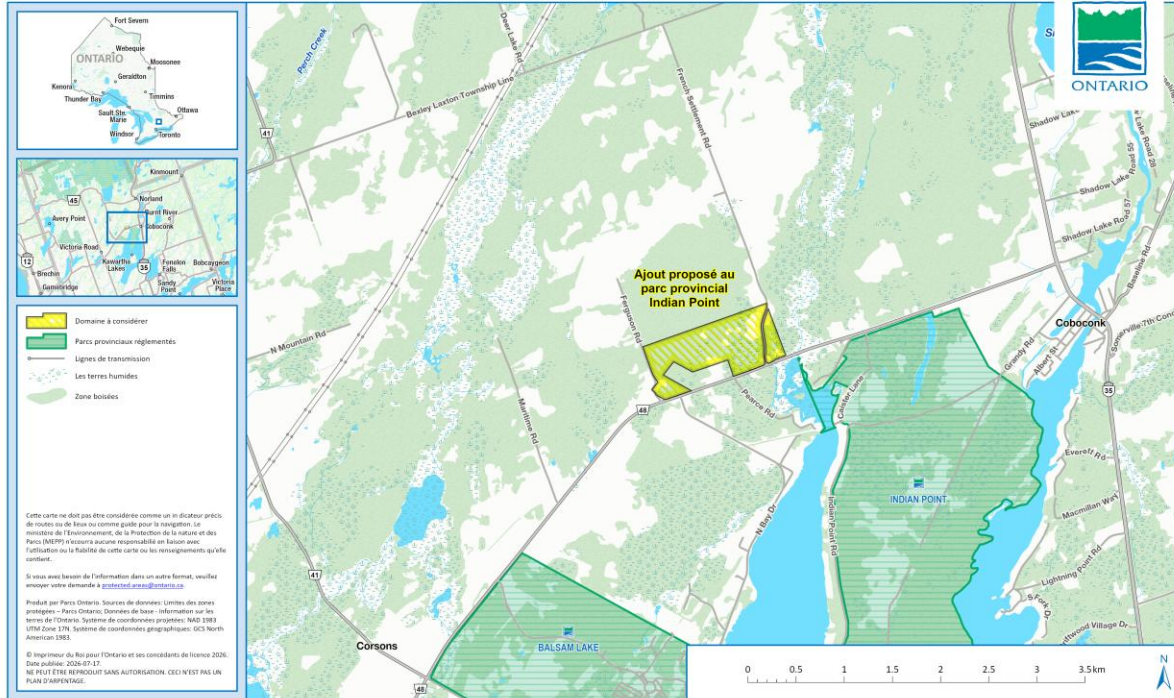
Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans le parc provincial Indian Point. La proposition vise à autoriser la chasse dans l'ajout proposé. Il est proposé que la chasse dans l'ajout proposé au parc provincial ait lieu conformément à l'alinéa 110b) du Règl. de l'Ont. 665/98 de la LPPF, qui permet la chasse de mammifères gibier (mais non de mammifères à fourrure), d'oiseaux migrateurs gibier ou d'oiseaux gibier à partir du premier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau, ou du 15 septembre au cours d'une année jusqu'au dernier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Ajout proposé au parc provincial Indian Point



13. Parc provincial Merrickville Bog

Détails du site proposé

Cette proposition vise à établir un nouveau parc provincial de réserve naturelle, le parc provincial Merrickville Bog, en réglementant deux (2) parcelles de terres qui ont déjà été acquises par l'Ontario et une (1) section de la réserve routière non ouverte, pour une superficie totale de 316 ha (env. 780 acres). Ces terres sont situées à environ 4 km au sud-est du village de Merrickville et à environ 17 km au sud-ouest de Kemptville.

Le site se trouve dans l'[écodistrict de Smiths Falls](#) (6E-11) de l'écorégion du lac Simcoe-Rideau, en Ontario. Le nouveau parc provincial proposé fait partie de la ZINS d'importance provinciale de Merrickville Bog et est une terre humide d'importance provinciale contenant un vaste complexe de tourbières et de marais.

Le parc provincial Merrickville Bog proposé pourrait offrir des possibilités de loisirs à faible impact, y compris l'observation de la faune et l'appréciation de la nature, tout en protégeant un vaste écosystème de tourbières relativement intact et des milieux humides connexes qui soutiennent des communautés végétales spécialisées et des espèces sauvages.

La réglementation de cette zone contribuerait à la protection à long terme des écosystèmes de terres humides et de tourbières d'importance provinciale et améliorerait la représentation des habitats des tourbières dans le réseau de zones protégées de l'Ontario en vertu de la LPPRC.

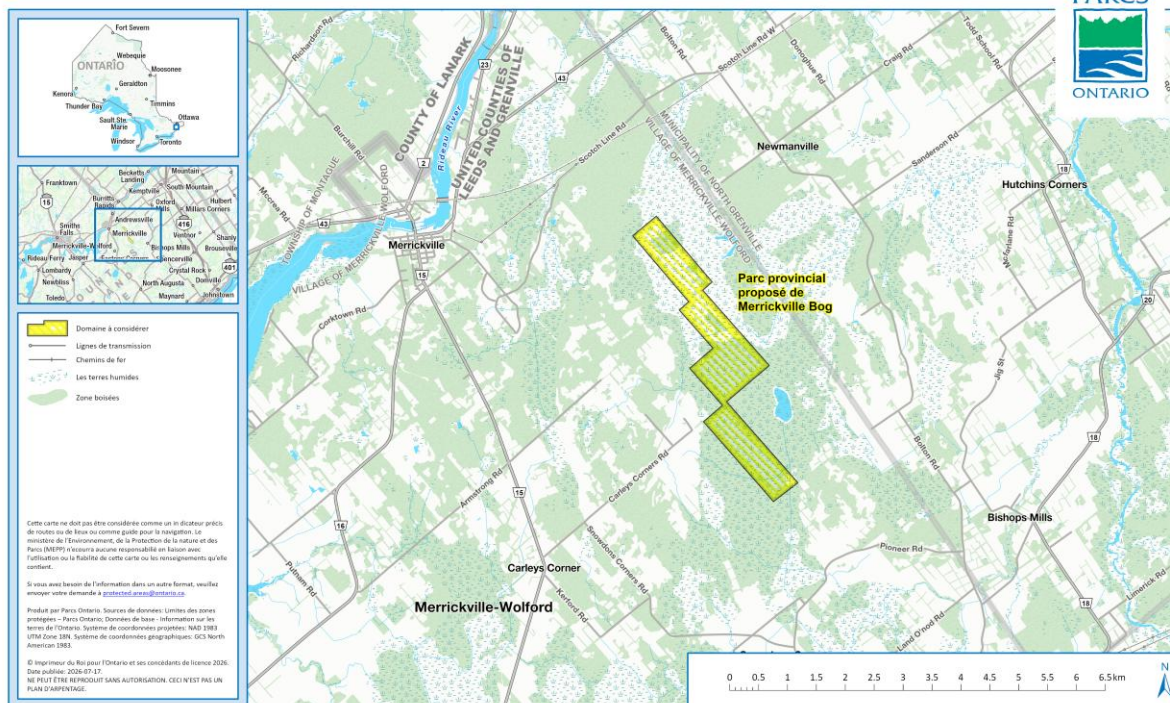
Modifications proposées pour réglementer la chasse

La proposition vise à interdire la chasse dans le parc provincial Merrickville Bog proposé, car il s'agit d'une réserve naturelle. Les possibilités sont limitées et il n'y a aucune preuve de chasse dans la zone proposée, car il s'agit d'un milieu humide difficile d'accès en raison de l'épaisse croissance de la végétation.

Vous trouverez ci-dessous une carte du parc provincial proposé.

Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Parc provincial proposé de Merrickville Bog



14. Parc provincial Ouse River

Détails du site proposé

Cette proposition vise à établir un nouveau parc provincial naturel, le parc provincial Ouse River, en réglementant une (1) parcelle de terres qui ont déjà été acquises par l'Ontario et deux sections de la réserve routière non ouverte totalisant 47 ha (env. 116 acres). Ces terres sont situées à environ 31 km au nord-est de Peterborough.

Le site se trouve dans le complexe de terres humides d'importance provinciale de la rivière Ouse (Est) Nord, dans [l'écodistrict Havelock](#) (6E-9) de l'écorégion du lac Simcoe-Rideau, en Ontario. Le nouveau parc proposé contient une partie du corridor de la rivière Ouse et des environnements riverains connexes, y compris la forêt inondable, les zones humides et les habitats riverains.

Le parc provincial Ouse River proposé offrirait des activités récréatives comme l'observation de la faune, l'appréciation de la nature et d'autres usages passifs compatibles avec un parc naturel. Il protégerait également d'importants écosystèmes riverains et de milieux humides, contribuerait à l'intégrité écologique au niveau des bassins versants et soutiendrait l'habitat d'une variété d'espèces aquatiques et terrestres.

La réglementation de cette zone améliorerait la représentation des habitats des corridors fluviaux dans le réseau de parcs provinciaux de l'Ontario et contribuerait à la protection des valeurs du patrimoine naturel en vertu de la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* (LPPRC).

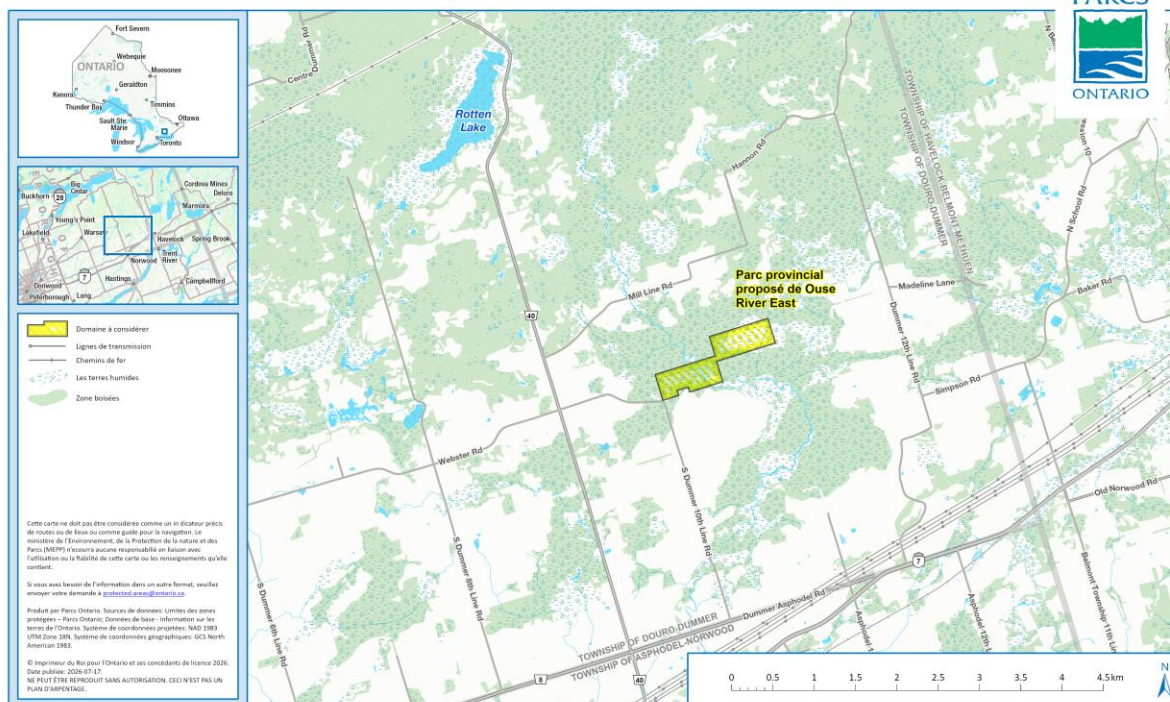
Modifications proposées pour réglementer la chasse

La proposition vise à autoriser la chasse dans le nouveau parc provincial proposé. Il est proposé que la chasse dans le parc provincial proposé ait lieu conformément à l'alinéa 110b) du Règl. de l'Ont. 665/98 de la LPPF, qui permet la chasse de mammifères gibier (mais non de mammifères à fourrure), d'oiseaux migrateurs gibier ou d'oiseaux gibier à partir du premier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau, ou du 15 septembre au cours d'une année jusqu'au dernier jour de la saison de chasse pour ce mammifère ou cet oiseau.

Vous trouverez ci-dessous une carte du parc provincial proposé.

Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Parc provincial proposé de Ouse River East



Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

15. Réserve de conservation Oxford Mills

Détails du site proposé

Cette proposition vise à constituer une nouvelle réserve de conservation, la réserve de conservation Oxford Mills, en réglementant deux (2) parcelles de terres déjà acquises par l'Ontario et une section de la réserve routière non ouverte, pour une superficie totale de 74 ha (env. 183 acres). Ces terres sont situées à environ 11 km au sud-est de Kemptville, dans la municipalité de North Grenville.

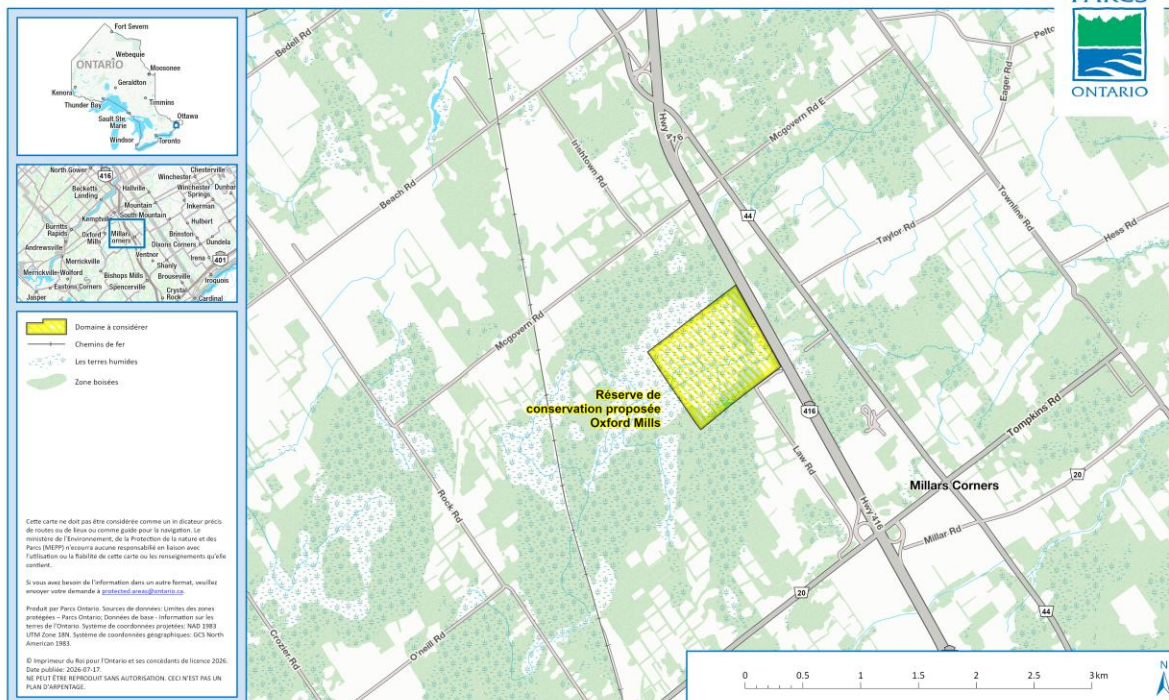
Le site se trouve dans l'[écodistrict de Kemptville](#) (6E-12) de l'écorégion du lac Simcoe-Rideau, en Ontario. La nouvelle réserve de conservation proposée se trouve dans le complexe de milieux humides d'importance provinciale d'Oxford Mills. Les possibilités de loisirs existantes dans la région dont la réglementation est proposée comprennent la randonnée pédestre, la chasse, l'utilisation de VTT et la motoneige. La zone peut également convenir à des loisirs passifs comme l'observation des oiseaux, la photographie et l'appréciation de la nature.

La réglementation de la réserve de conservation Oxford Mills proposée augmenterait la superficie totale des milieux humides d'importance provinciale protégés en vertu de la LPPRC.

Vous trouverez ci-dessous une carte de la réserve de conservation proposée.

Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Réserve de conservation proposée Oxford Mills



16. Ajout au parc provincial Sibbald Point

Détails du site proposé

Cette proposition vise à établir un ajout au parc provincial Sibbald Point en réglementant une (1) parcelle de terres qui ont déjà été acquises par l'Ontario et le lit lacustre adjacent, pour une superficie totale de 5 ha (env. 12 acres). L'ajout proposé est adjacent à la limite est du parc provincial Sibbald Point, sur la rive du lac Simcoe.

Le site se trouve dans l'[écodistrict Havelock](#) (6E-6) de l'écorégion du lac Simcoe-Rideau, en Ontario. L'ajout proposé au parc améliorerait la protection des habitats riverains et aquatiques, renforcerait l'intégrité écologique et affermirait la continuité de la protection le long du secteur riverain du lac Simcoe.

Sibbald Point est connu pour sa grande plage sablonneuse sur le lac Simcoe et offre une variété d'activités récréatives comme la baignade, le pique-nique, la randonnée et la visite du musée de la famille Sibbald.

L'ajout proposé au parc provincial Sibbald Point est désigné dans le plan de gestion du parc comme une zone à inclure pour appuyer les objectifs de protection et de gestion à long terme.

La réglementation de cet ajout au parc contribuerait à l'achèvement des limites du parc provincial Sibbald Point et appuierait la mise en œuvre efficace du plan de gestion du parc et la protection à long terme des valeurs du patrimoine naturel en vertu de la LPPRC.

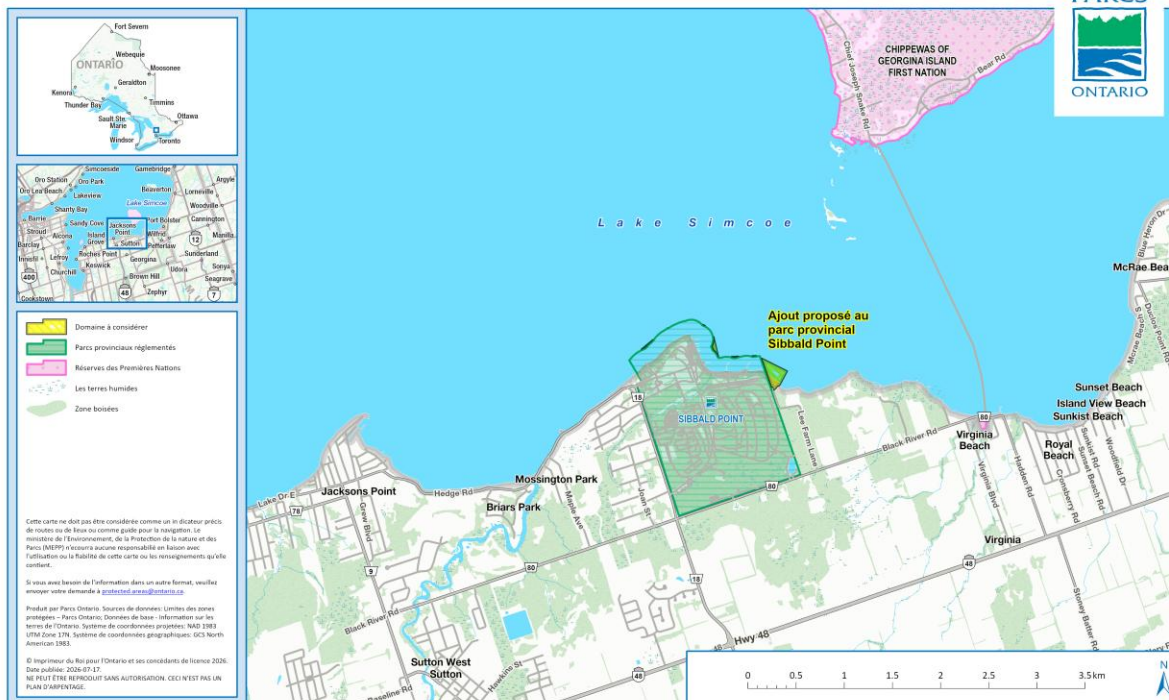
Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. Il est proposé de ne pas permettre la chasse dans les ajouts proposés, car Sibbald Point est un parc opérationnel où la chasse est actuellement restreinte pour assurer la sécurité publique.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Sud-Est (ZSE)

Ajout proposé au parc provincial Sibbald Point



Zone des parcs du Sud-Ouest (ZSO)

Liste des sites proposés

17. Ajout au parc provincial Bayview Escarpment

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Bayview Escarpment en ajoutant une (1) parcelle qui représente une superficie totale d'environ 8 ha (env. 20 acres), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Bayview Escarpment est un parc non opérationnel classé comme réserve naturelle d'une superficie de 439 ha (env. 1 085 acres) qui a été créé en 1985. Le parc est situé à 10 kilomètres au nord-ouest de la municipalité de Meaford. Les possibilités de loisirs existantes dans le parc comprennent la randonnée et la raquette.

Le parc, situé dans l'[écodistrict de Meaford](#) (6E-4), chevauche la ZINS Bayview Escarpment qui protège un exemple important, diversifié et bien préservé des pentes, falaises et forêts de plaine de l'escarpement du Niagara, typiques de la partie de l'escarpement située dans le comté de Grey. Les communautés écologiques comprennent de riches forêts d'éboulis mixtes, de feuillus et de conifères et de vastes fourrés d'éboulis d'érables à épis, des forêts d'érables à sucre sur le substrat rocheux et des communautés de falaises exposées.

Les ajouts proposés au parc provincial Bayview Escarpment augmenteraient la connectivité de l'habitat entre les sites d'importance provinciale.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. Il est proposé de ne pas permettre la chasse dans les ajouts proposés, car le parc provincial Bayview Escarpment est une réserve naturelle où la chasse est actuellement restreinte afin de protéger l'intégrité écologique de la région. Il n'y a aucune preuve de chasse dans l'ajout proposé; il n'est accessible que par sentier.

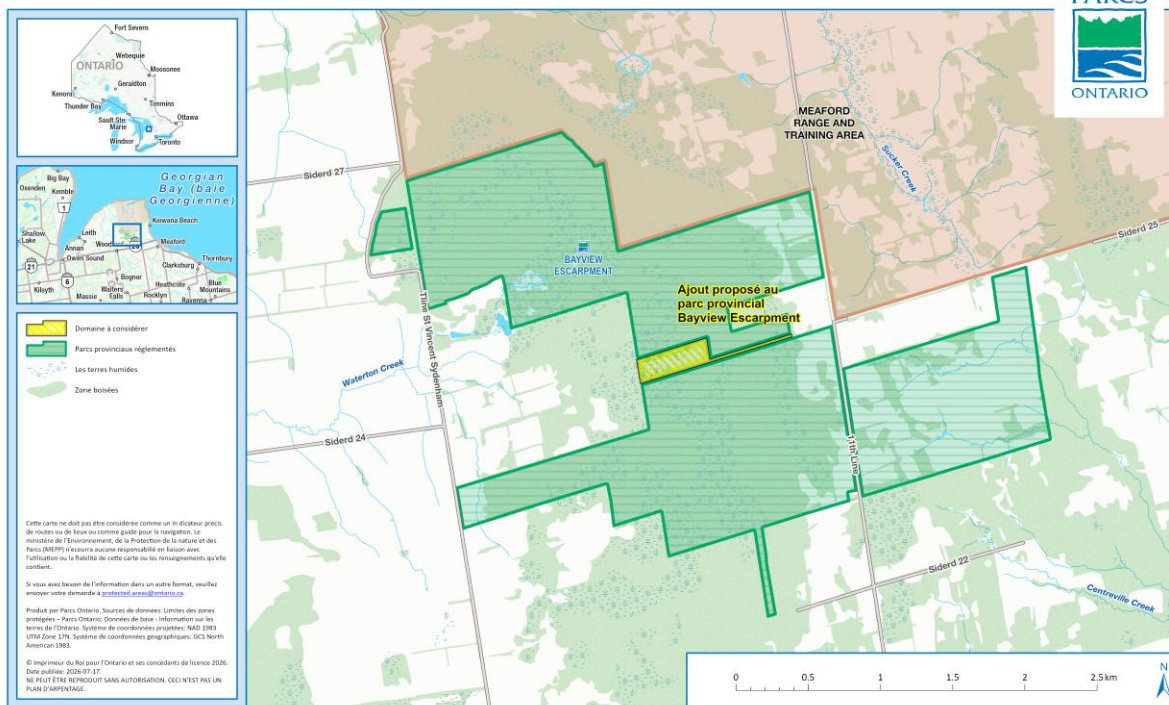
Consultation antérieure

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet d'une consultation en 2025 (voir l'affichage sur le REO n° [019-9306](#)).

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Zone des parcs du Sud-Ouest (ZSO)

Ajout proposé au parc provincial Bayview Escarpment



18. Ajout au parc provincial Hockley Valley

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier la limite du parc provincial Hockley Valley en ajoutant cinq (5) parcelles totalisant environ 7 ha (env. 17 acres) d'emprises routières intermédiaires et de terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Hockley Valley, créé en 1989, est une réserve naturelle non opérationnelle de 388 ha (env. 933 acres). Le parc se trouve à 5 km au nord-est d'Orangeville, dans la ville de Mono, dans le comté de Dufferin. Les possibilités de loisirs dans le parc existant comprennent la randonnée et la raquette.

Le parc chevauche les [écodistricts d'Oak Ridges \(6E-7\)](#) et [de Stratford \(6E-1\)](#). Le parc et les ajouts proposés chevauchent la ZINS des chutes Cannings, et une partie de l'ajout proposé chevauche également la ZINS des gisements d'eau de fonte de Caledon. Le parc contient une vallée d'affluent menant à la rivière Nottawasaga et fait partie de la moraine d'Orangeville. Plusieurs espèces en péril ont également été observées dans le parc.

Les ajouts proposés au parc provincial Hockley Valley augmenteraient la représentation des deux ZINS dans le réseau des parcs.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. Il est proposé de ne pas permettre la chasse dans les ajouts proposés pour des raisons de sécurité, car le parc provincial Hockley Valley est une réserve naturelle très fréquentée. Aucun signe de chasse n'a été relevé dans l'ajout proposé.

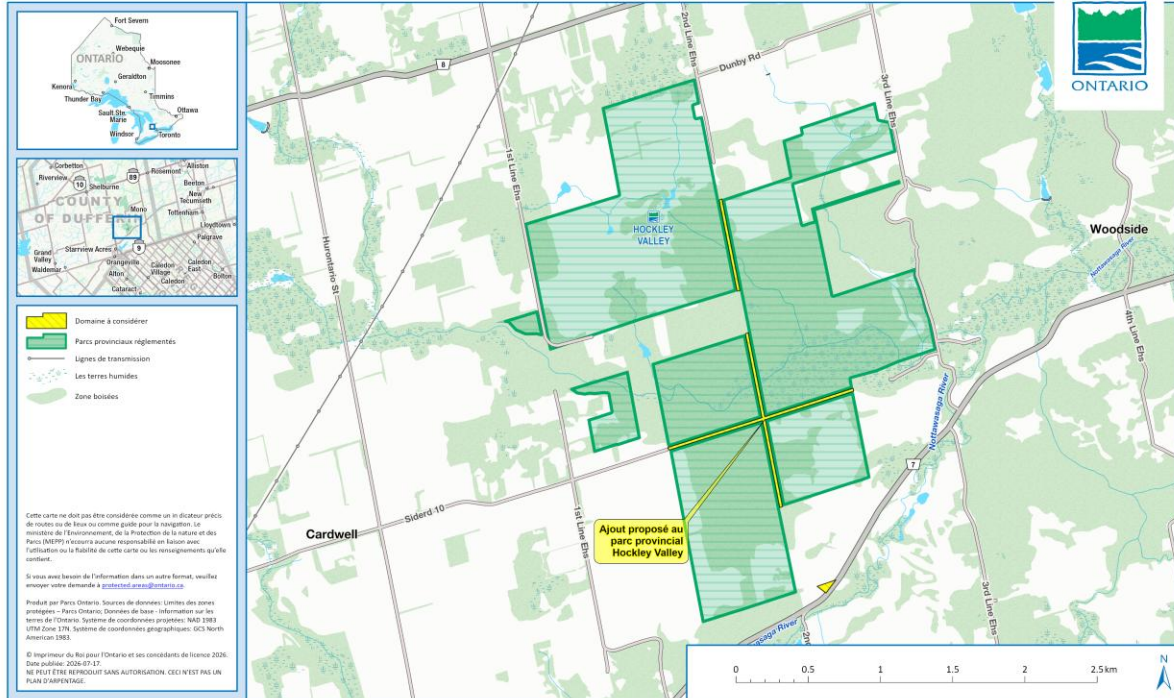
Consultation antérieure

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet d'une consultation en 2024 (voir l'affichage sur le REO n° [019-8618](#)).

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Zone des parcs du Sud-Ouest (ZSE)

Ajout proposé au parc provincial Hockley Valley



19. Ajout au parc provincial Ojibway Prairie

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier la limite du parc provincial Ojibway Prairie en réglementant cent une (101) parcelles de terres qui représentent une superficie totale d'environ 126 ha (env. 311 acres) en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Ojibway Prairie est une réserve naturelle d'une superficie de 64 ha (env. 158 acres) qui a été créée en 1977. Le parc est situé dans les limites de la ville de Windsor, en Ontario.

Le parc provincial Ojibway Prairie offre aux visiteurs l'occasion d'explorer et d'apprécier un paysage et un écosystème qui dominaient autrefois de plus grandes portions de l'extrême sud-ouest de l'Ontario et de vastes régions du centre-ouest de l'Amérique du Nord.

Le parc est situé dans l'[écodistrict d'Essex](#) (7E-1) et offre un paysage intéressant pour l'appréciation de la nature et l'observation de la faune. Un certain nombre de zones de végétation de prairie à herbes hautes sont adjacentes ou à proximité de la réserve naturelle, qui font partie de la ZINS des sciences de la vie d'Ojibway Prairie. La ZINS a également été désignée comme site carolinien du Canada. Au total, 533 espèces de plantes à fleurs ont été documentées dans la réserve naturelle provinciale Ojibway Prairie et aux alentours, dont plus de 60 sont associées aux prairies et aux régions de l'Ouest. L'emplacement méridional de la réserve naturelle a favorisé la croissance de zones limitées de forêts dominées par le chêne des marais, le chêne noir et de petits peuplements de caryer jaune. Parmi les espèces animales représentatives des habitats des prairies et présentes dans la réserve naturelle, on retrouve la couleuvre jarretièrre de Butler, la couleuvre fauve de l'Est et la couleuvre à sonnette de Massasauga de l'Est.

La réglementation protégerait d'autres parties du complexe de milieux humides d'importance provinciale d'Ojibway Prairie et la majorité des vestiges des Prairies (sud-est de la réserve naturelle) dans la ZINS d'importance provinciale des sciences de la vie.

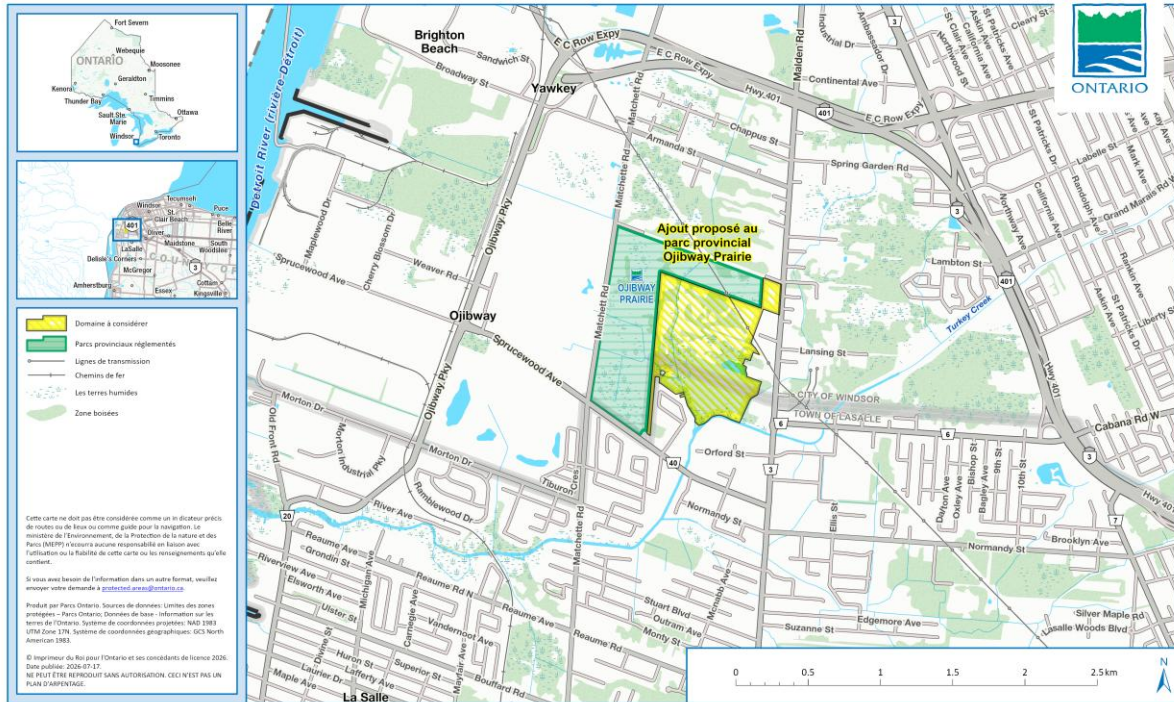
Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. Il est proposé de ne pas permettre la chasse dans les ajouts proposés, car le parc provincial Ojibway Prairie est une réserve naturelle où la chasse est actuellement restreinte en raison de sa proximité avec les zones urbaines. Aucun signe de chasse n'a été relevé dans l'ajout proposé.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Zone des parcs du Sud-Ouest (ZSE)

Ajout proposé au parc provincial Ojibway Prairie



20. Réserve de conservation Kimberley Forest

Détails du site proposé

Cette proposition vise à créer une nouvelle réserve de conservation, la réserve de conservation Kimberley Forest, en réglementant deux (2) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 303 ha (env. 749 acres), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment. Ces terres sont situées juste à l'ouest du village de Kimberley et à environ 21 km au sud-ouest de la ville de Thornbury.

Le site est représentatif de l'[écodistrict de Meaford](#) (6E-4) de l'Ontario. La rivière Beaver coule vers le nord dans la forêt Kimberley et est l'un des plus importants écosystèmes marécageux de feuillus de l'Ontario. Le site présente des phénomènes géologiques naturels comme des dolines géologiques et un ruisseau qui disparaît.

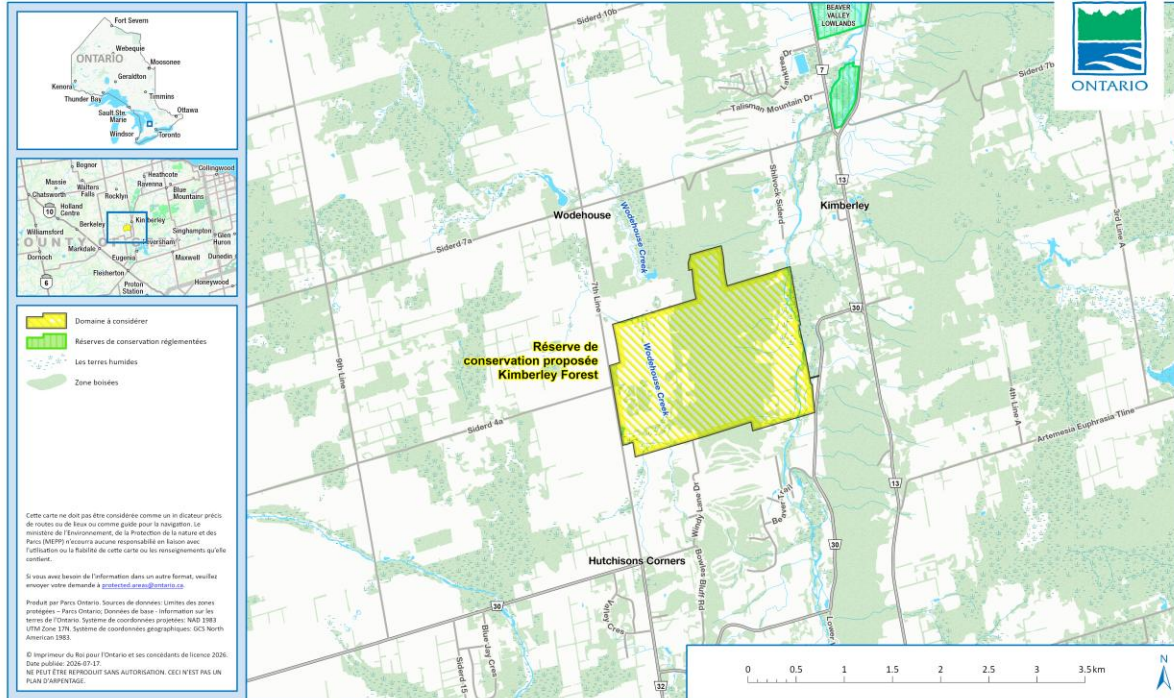
Le sentier Bruce est bien établi dans la région, tout comme un réseau de sentiers de randonnée qui servent de pistes damées de ski nordique en hiver. Parmi les autres usages permis dans la partie de la forêt appartenant à la Couronne, mentionnons le vélo, l'équitation, l'observation des oiseaux, la géocachette, la motoneige, la chasse et la pêche, entre autres.

La réglementation de cette zone augmenterait la superficie totale de l'escarpement du Niagara protégée en vertu de la LPPRC.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Sud-Ouest (ZSE)

Réserve de conservation proposée Kimberley Forest



21. Ajout à la réserve de conservation Wainfleet Bog et déréglementation

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Wainfleet Bog en ajoutant environ 7 ha (env. 17 acres) d'emprises routières intermédiaires. De plus, les modifications proposées corrigeraient une erreur de limite en retirant une superficie de 5,3 ha (env. 13,1 acres) de la réserve de conservation, où la réserve de conservation chevauche incorrectement une propriété privée. Parcs Ontario ne gère pas activement cette zone en raison de sa propriété privée.

La réserve de conservation Wainfleet Bog est une réserve de conservation de 318 ha (env. 786 acres) établie en 1997 et est située à 8 km au nord-ouest de Port Colborne. La réserve de conservation est représentative de l'[écodistrict du Niagara](#) (7E-5) de l'Ontario. Les possibilités de loisirs existantes comprennent des activités comme la randonnée pédestre, l'observation des oiseaux, la photographie et la chasse.

La réserve de conservation Wainfleet Bog protège une partie du complexe plus vaste de Wainfleet Bog, la plus grande zone de tourbières de la région carolinienne de l'Ontario. La terre marécageuse est considérée comme importante à l'échelle provinciale et comprend des écosystèmes de tourbières arbustives, de tourbières boisées et de marécages de feuillus.

Les ajouts proposés comprennent des terres humides, et la réglementation de ces terres en vertu de la LPPRC protégerait l'habitat des communautés de tourbières et de marais.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Zone des parcs du Sud-Ouest (ZSE)

Ajout proposé à la réserve de conservation Wainfleet Bog et déréglementation

